

Décision n° 2023-63 du 6 juin 2023
Portant désignation du délégué à la protection des données du Cerema

Le directeur général du Cerema,

Vu le règlement (UE) 2016/678 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE, notamment son article 37 ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

décide

Article 1

Monsieur Yannice Bencheikh, chef du service juridique, est désigné délégué à la protection des données du Cerema.

Article 2

La présente décision abroge la décision n°2018-259 du 28 mai 2018.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 6 juin 2023

Le directeur général



Pascal Berteaud